

**Maîtrise d'ouvrage UNIVERSITE DE LORRAINE (MO UL)**  
**Dispositifs : Soutien aux manifestations internationales  
d'envergure, aux Summer Schools (MIESS) et  
aux manifestations d'envergure intermédiaire (MIMoy) 2024**

Merci de prendre connaissance des informations contenues dans ce document **AVANT DE DEPOSER UN DOSSIER**

**IMPORTANT :**

- Les dossiers doivent respecter les modalités financières UL décrites ci-dessous.
- **Toutes les dépenses doivent être indiquées en HT.** Suite à la note de l'Agent Comptable (UL) du 23 janvier 2017, nous vous rappelons que **les droits d'inscription sont soumis à la TVA (20 %)**. Néanmoins votre **budget prévisionnel doit être présenté en HT** (exemple : si les droits d'inscription sont fixés à 50€, le budget prévisionnel devra tenir compte de ce montant : 100 personnes X 50 € = 5 000€ de budget prévisionnel, même si les inscrits « grand public » régleront leurs droits en TTC soit 60 €).
- Pour les UMR, il ne peut y avoir qu'un **SEUL** maître d'ouvrage (UL ou EPST). **C'est le maître d'ouvrage qui dépose la demande à la Région qui réalisera l'intégralité des dépenses.**

L'Université de Lorraine pourra **uniquement justifier des dépenses qu'elle aura réalisées**. L'attribution d'une subvention régionale implique de justifier la réalisation du projet à 100 %. Il est donc impératif d'afficher un coût total global réaliste et surtout justifiable.

**Toutes les manifestations pour les trois dispositifs doivent se dérouler sur l'année 2024 et très prioritairement sur le territoire de la région Grand Est.** Pour les manifestations organisées exclusivement en virtuel, le bénéficiaire devra démontrer l'ancrage et le rayonnement territorial de la manifestation.

**Les trois dispositifs** : soutien aux manifestations scientifiques internationales d'envergure, soutien aux Summer Schools et soutien aux manifestations d'envergure intermédiaire, **ainsi que le dispositif de soutien aux manifestations scientifiques organisé par les pôles sont exclusifs.**

**1. Soutien aux manifestations scientifiques internationales d'envergure :**

L'objectif est de favoriser les échanges scientifiques, les collaborations entre les chercheurs/experts et les acteurs du monde socio-économique (entreprises, clusters...). Les projets, de dimension nationale, européenne ou internationale, devront s'inscrire dans les grands enjeux de transition (écologique et énergétique, numérique, industrielle, en santé) et dans les thématiques et domaines de recherche d'excellence (S3) identifiés en Grand Est ou répondant à un intérêt régional (cf. : *liste ci-dessous*).

Les projets (en présentiel et/ou en virtuel) doivent répondre à minima aux critères suivants :

- **200 participants minimum** ; cibles attendues : chercheurs/ étudiants/ industriels ;
- Manifestations de notoriété nationale, européenne ou internationale (participation de Chairmans, intervenants/participants hors Grand Est...)

- Manifestations qui concourent au rapprochement entre les milieux académiques et socio-économiques, et valorisent les domaines de recherche d'excellence du Grand Est ou répondent à des enjeux économiques et sociétaux (ex : intervention d'industriels, sessions dédiées à la valorisation de la recherche, taux de participants non académiques, sponsoring...);
- **Le budget global de la manifestation doit être supérieur à 60 000 € HT.**  
Dépenses éligibles : location de salles, location de matériel, frais de restauration, de communication (site internet, roll-up, objets promotionnels,...), frais de déplacement pour les intervenants hors Grand Est (transport et nuitées), frais de traduction simultanée, frais de publication d'actes, prestations de service liées à la mise en œuvre technique de la manifestation en format digital ou en présentiel, frais de personnels contractuels spécifiquement recrutés dans le cadre de l'organisation de la manifestation.  
Dépenses non éligibles : les coûts internes de gestion (dont les frais de personnel permanents ou de personnel contractuels non recrutés spécifiquement dans le cadre de l'organisation de la manifestation), frais de prestige, repas de gala, visites et déplacements culturels, cadeaux intervenants, achat de matériel et frais de maintenance.
- L'aide régionale pourra s'élever **jusqu'à 25% maximum du montant des dépenses éligibles**, dans un **plafond de 25 000 € maximum**. Dans le cas de manifestations de très grande envergure, il est possible de faire apparaître dans les dépenses des frais engagés dès l'année N-1 (exemple : réservation Palais des Congrès...);
- Il est également possible de demander un soutien à l'UL dans la limite **de 5 000 €**.

**Sont inéligibles les rencontres à visée pédagogique (formation professionnelle, les échanges de pratiques ; les rencontres entre branches professionnelles ; les manifestations à caractère culturel).**

## 2. Soutien aux Summer Schools

L'objectif est de promouvoir les domaines d'excellence de la Région et l'attractivité des universités en mettant l'accent sur l'enseignement par et pour la recherche et sur les innovations, de préférence dans un cadre d'interdisciplinarité, ainsi que d'attirer des étudiants de haut niveau dans le cadre de partenariats internationaux. Les projets devront s'inscrire dans les grands enjeux de transition (écologique et énergétique, numérique, industrielle, en santé) et dans les thématiques et domaines de recherche d'excellence (S3) identifiés en Grand Est ou répondant à un intérêt régional (cf. : *liste ci-dessous*).

- **10 participants minimum** : les participants internationaux doivent idéalement représenter un tiers des effectifs minimum ; Niveaux ciblés : Master 2, doctorants et jeunes chercheurs
- **Durée minimum : 5 jours consécutifs**
- Une attention particulière sera portée aux écoles d'été organisées en collaboration avec des laboratoires et instituts de renommée internationale ;
- La **participation d'au moins un acteur du monde socio-économique** dans le programme est requise ;
- La manifestation doit dispenser des formations théoriques et pratiques qui exigent un haut niveau d'expertise et de connaissances, et ouvertes au monde professionnel.
- Dépenses éligibles : frais d'intervenants extérieurs à l'établissement (honoraires ; indemnités de déplacements, hébergement, restauration), frais pédagogiques (ex : petits matériels de laboratoire /consommables), déplacements, frais de location de salle, de communication, frais liés à la mise en œuvre technique de la manifestation en format digital.  
Dépenses non éligibles : les coûts internes de gestion et d'organisation (frais de personnels contractuels ou permanents), frais de prestige (repas de gala, visites et déplacements culturels, cadeaux intervenants), achat de matériel et frais de maintenance.
- L'aide régionale pourra s'élever **jusqu'à 20% maximum du montant des dépenses éligibles**, dans un **plafond de 8 000 € maximum**. Dans le cas de manifestations de très grande envergure, il est possible de faire apparaître dans les dépenses des frais engagés dès l'année N-1 (exemple : réservation Palais des Congrès...);
- Il est également possible de demander un soutien à l'UL dans la limite **de 1 500 €**.

### 3. Soutien aux manifestations d'envergure intermédiaire

L'objectif de ce dispositif est le même que celui concernant les manifestations internationales d'envergure mais il vise à soutenir des manifestations qui ne répondent pas aux critères d'éligibilité du dispositif MIESS.

**La Région ne soutient plus ce dispositif depuis 2022 ; il n'est donc pas nécessaire** que les projets s'inscrivent dans les grands enjeux de transition et dans les thématiques et domaines de recherche d'excellence (S3) identifiés en Grand Est ou répondant à un intérêt régional (cf. : *liste ci-dessous*).

Ainsi, les projets (en présentiel et/ou en virtuel) doivent répondre à minima aux critères suivants :

- **Entre 50 et 199 participants** ;
- Le budget global de la manifestation doit être **supérieur à 10 000 € HT et inférieur à 60 000 € HT** ;
- Une attention particulière sera apportée aux manifestations consacrées aux SHS ;
- **Demande de soutien à l'UL** dans la limite de **2 500 €** ; la Région ne soutient plus ce dispositif : il n'est donc plus possible de demander un soutien financier à la Région pour ce dispositif ;

**Les dossiers à compléter pour ces trois dispositifs sont joints à cette note de cadrage.**

**Tous les champs disciplinaires sont éligibles aux trois dispositifs.** Pour les deux premiers dispositifs, les projets devront cependant s'inscrire dans une ou plusieurs des thématiques régionales suivantes :

**Lien avec un des quatre enjeux de transition :**

- Transition numérique
- Transition industrielle
- Transition écologique et environnementale
- Transition en santé

**Lien avec les thématiques d'excellence identifiées en Grand Est :**

- Chimie
- Sciences de la Terre
- Mécanique
- Automatique et contrôle
- Génie des procédés
- Sciences et génie des matériaux
- Nanosciences et nanotechnologies
- Génie minier et minéralogie
- Métallurgie
- Biologie humaine
- Santé publique
- Pharmacie

**Lien avec les domaines de la Stratégie de Spécialisation Intelligente (S3) en Grand Est :**

- Technologies et équipements pour la transition industrielle
- Recyclage et fonctionnalisation des matériaux
- Biotechnologies médicales
- Outils numériques pour la santé
- Dispositifs médicaux
- Molécules et matériaux biosourcés

- Outils et systèmes pour la gestion durable et intelligente des ressources naturelles
- Systèmes énergétiques et leur performance

**Ou dans les priorités régionales suivantes :**

- Sciences Humaines et Sociales
- Bioéconomie
- Intelligence Artificielle (IA)
- Stratégie Hydrogène vert
- Plan Industrie du Futur
- Feuille de route Santé
- Thématiques émergentes
- Autres (« blanc » ...)

**Exemples de saisie du formulaire en ligne sur l'application :**

<b>Manifestations scientifiques internationales d'envergure : Je souhaite demander une subvention à la Région et à l'UL</b>		
<b>Coût total du projet (€ HT)</b>	<b>70 000 €</b>	
Tranche annuelle :	<b>2024</b>	<b>2025 (UL)</b>
<b>Fonctionnement demandé à la Région (€ HT) :</b>	<b>17 500</b>	
Investissement demandé à la Région (€ HT) :		
<b>Fonctionnement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :</b>	<b>5 000</b>	
Investissement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :		
Autres sources de financement :		
<b>Inscriptions : 27 500 (Demandé)</b>		
<b>Metz-Métropole : 10 000 (Acquis) / Ressources propres : 10 000 (Acquis)</b>		

<b>Summer schools : Je souhaite demander une subvention à la Région et à l'UL</b>		
<b>Coût total du projet (€ HT)</b>	<b>38 000 €</b>	
Tranche annuelle :	<b>2024</b>	<b>2025 (UL)</b>
<b>Fonctionnement demandé à la Région (€ HT) :</b>	<b>7 600</b>	
Investissement demandé à la Région (€ HT) :		
<b>Fonctionnement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :</b>	<b>1 500</b>	
Investissement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :		
Autres sources de financement :		
<b>Inscriptions : 10 400 (Demandé) / CD 54 : 5 000 (Demandé)</b>		
<b>Ressources propres : 13 500 (Acquis)</b>		

<b>Manifestation d'envergure intermédiaire : Je souhaite demander une subvention à l'UL</b>		
<b>Coût total du projet (€ HT)</b>	<b>25 000 €</b>	
Tranche annuelle :	<b>2024</b>	<b>2025 (UL)</b>
<b>Fonctionnement demandé à la Région (€ HT) :</b>	--	
Investissement demandé à la Région (€ HT) :		
<b>Fonctionnement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :</b>	<b>2 500</b>	
Investissement demandé au maître d'ouvrage MO (€ HT) :		
Autres sources de financement :		
<b>Inscriptions : 15 000 (Demandé) / CD 54 : 5 000 (Demandé)</b>		
<b>Ressources propres : 2 500 (Acquis)</b>		